

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2015

DCM N° 15-04-30-8

Objet : Prévention de la délinquance : soutien aux projets associatifs.

Rapporteur: M. KOENIG

La prévention de la délinquance est une politique publique à part entière qui se situe au confluent du champ éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice.

La municipalité porte une attention toute particulière à s'inscrire pleinement dans une dynamique partenariale et volontariste, et ce dans le respect des orientations fixées par le Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (SG-CIPD).

Trois programmes d'actions ont été mis en place au niveau national :

- ***Priorité n° 1 : programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance.**
- ***Priorité n° 2 : programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.**
- ***Priorité n° 3 : programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.**

Avec la volonté de mettre en cohérence les pratiques locales et de mobiliser de façon ordonnée les ressources existantes et assurer des passerelles entre les différents dispositifs, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLPSD), réactivé en 2008, a établi un plan local d'actions de prévention de la délinquance, sous la forme d'un Schéma Local de Sécurité et de Tranquillité Publique (SLSTP).

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de **40 500 €**.

Il est à noter que ces programmes vont mobiliser également les crédits de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Pour mémoire, en 2014, l'enveloppe du FIPD s'élevait à 73 250 € pour les associations intervenant sur le territoire messin.

****Priorité n° 1 : deux nouveaux projets destinés aux jeunes exposés à la délinquance :***

- **Programme d'Accompagnement vers une dynamique d'Inclusion Professionnelle et Sociale (PAIPS) :** Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)

Il s'agit de mener une action d'inclusion sociale par les apprentissages de base et d'accompagner vers une intégration progressive dans l'emploi et/ou la formation de jeunes messins qui sont dans une extrême précarité.

Coût global : 116 710 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

- "Prisme" : CMSEA

Destiné aux jeunes de 16 à 21 ans en décrochage scolaire, ce dispositif, dont l'action est menée en lien étroit avec la Mission Locale, a pour objectif premier de réaliser des chantiers valorisants et des missions rémunérées, permettant à ces jeunes d'acquérir ou de retrouver des habitudes de travail dans une démarche globale.

Coût global : 47 350 €

Subvention Ville de Metz : **7 000 €**

***Priorité n° 2 : poursuite de l'action de prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales :**

- **Programme d'accompagnement des situations de violence** : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM)

Il propose notamment un accueil des victimes de violence, avec ou sans hébergement, une écoute, un réconfort et un accompagnement dans la phase d'urgence, ainsi qu'un accompagnement juridique et/ou thérapeutique et des actions de prévention.

Coût global : 53 500 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

- "Inform'elles": AIEM

Il s'agit d'un lieu d'accueil de jour à l'échelle départementale pour les femmes victimes de violences afin de rompre leur isolement et leur permettre de recevoir une aide et un soutien, sans démarche préalable et, si elles le souhaitent, dans l'anonymat.

Coût global : 66 729 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

***Priorité n° 3 : outils transversaux de réinsertion des personnes en situation d'errance :**

- **Consolidation du programme TAPAJ (Travail Alternatif Payé A la Journée)**

Dispositif porté par le CMSEA et plus précisément par le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) "Les Wads", le programme TAPAJ, fort d'une dynamique de travail multi-partenarial, vise à permettre aux usagers de produits psycho actifs en errance de travailler et de reconstruire des liens sociaux dans un contexte de réduction des risques liés à leurs usages. Mis en œuvre depuis octobre 2014, des chantiers dans les jardins familiaux ont déjà pu être menés grâce au soutien de différents services de la Ville de Metz. Il est à préciser que ce programme bénéficie du soutien de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA).

Coût global : 33 044 €

Subvention Ville de Metz : **8 500 €**

L'ensemble de ces projets fait l'objet d'une évaluation annuelle associant l'ensemble des acteurs, des financeurs et le Cabinet du Préfet de Moselle.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017, éditée par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance,

VU la Circulaire NOR/INT/A/14/31411/C en date du 31 décembre 2014, émanant du Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et portant sur l'emploi des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour 2015,

VU le courrier du 5 février 2015 émanant de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Moselle, portant sur l'ouverture de l'appel à projets FIPD 2015 pour le département de la Moselle,

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par le Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et les différents membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dans lesquelles la Ville de Metz s'attache à s'engager,

CONSIDERANT la dynamique volontariste dans laquelle s'inscrit la Ville de Metz pour soutenir et accompagner des projets s'inscrivant au confluent du champ éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ACCORDER :

- 5 000 € au Programme d'Accompagnement vers une dynamique d'Inclusion Professionnelle et Sociale (PAIPS) du CMSEA,
 - 7 000 € au Projet "Prisme" du CMSEA,
 - 10 000 € au Programme d'accompagnement des situations de violence de l'AIEM,
 - 10 000 € au programme "Inform'elles" de l'AIEM,
 - 8 500 € au programme TAPAJ (CSAPA "les Wads"),
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au versement de ces subventions ainsi que tous les documents et pièces connexes à cette affaire,

- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Sébastien KOENIG

Service à l'origine de la DCM : Pôle Tranquillité Publique, Prévention et Réglementation

Commissions : Commission Cohésion Sociale

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h07 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ